CHEMINONS ENSEMBLE Nº 3



Le mot du maire

Cette période estivale a été riche en activités pour votre Conseil Municipal.

Nous avons dû prendre une décision pour l'avenir de l'agence postale. La Poste est à l'origine de ce changement. La faible activité de l'agence, que nous croyions due à un très mauvais choix des horaires et des jours d'ouverture, entraînait sa fermeture, à moins que la municipalité ne la transforme en agence postale communale ou en point poste. Vous trouverez à l'intérieur de ce « Cheminons Ensemble » les critères qui nous ont amenés à choisir une agence postale communale. Le plus important de tous est que vous ne subissiez pas ou peu de changements.

Bienvenue à Madame Monique BOUCHAUD, personne désormais assermentée et jugée capable par La Poste d'effectuer presque toutes les opérations que vous attendez de l'agence.

Autre chantier important : nos écoles. Un contrôle du Conseil Général, effectué en fin d'année scolaire 2007/2008, nous a obligé à revoir de nombreux « détails » afin de garantir le bien-être et la sécurité de nos enfants. Le choix des travaux entrepris a surtout été dicté par la logique et l'urgence (tout doit être prêt pour la rentrée scolaire).

J'ai déjà entendu dire que les pierres apparentes étaient plus jolies que le crépi. Ce que l'on oublie, désormais, alors que ces travaux sont achevés, c'est que les murs n'étaient pas en pierres apparentes mais étaient recouverts d'un enduit dans un état tel, que des plaques très lourdes se détachaient et faisaient courir un risque important à nos petites têtes blondes. Il fallait intervenir et, je pense, que nous avons fait le bon choix, sachant que celui-ci est aussi dicté par nos moyens financiers.

Les travaux hydrauliques du chemin de Renauval ont repris, ainsi que la disparition de l'ancien dépôt d'ordures ménagères. Il y a encore beaucoup à faire, mais nous sommes sur la bonne voie. Je profite de cet édito pour rappeler à tous qu'une déchèterie, gratuite, est à notre disposition. Les dépôts sauvages risquent désormais d'être très lourdement sanctionnés.

Tous les efforts demandés ont aussi été récompensés. Quand je disais dernièrement que notre village était beau, je constate aujourd'hui que je ne suis pas le seul à le penser et qu'un effort collectif a été réalisé. Le résultat en est la première place de CHEMINON dans la catégorie des villages fleuris de moins de 1000 habitants du canton de Thiéblemont-Farémont.

Je vous adresse un merci sincère et je suis certain que nous aurons tous à cœur de poursuivre dans ce sens.

Situation budgétaire de la commune expliquée par Monsieur le receveur des impôts de Sermaize les Bains.

Le 19 juin, lors de la séance du conseil municipal, Monsieur DUPUY, receveur à la perception de Sermaize les Bains est venu présenter au conseil municipal la situation de la gestion financière de la commune.

Une analyse de la gestion des comptes a pu être établie par comparaison des exercices des années 2006 et 2007. Il ressort que la gestion effectuée par le dernier conseil municipal est excellente.

En complément d'information de cette étude, une comparaison avec des communes d'importances identiques du département, fait ressortir que Cheminon se situe dans une moyenne très satisfaisante au niveau départemental. A titre d'exemple, le produit moyen des 4 quatre taxes prélevées en 2007 à Cheminon est de 161 € / habitant, contre 331€/habitant de moyenne dans des communes marnaises correspondants.



Ventes de biens communaux :

Au cours de la réunion du conseil municipal du 15 mai 2008, le maire a présenté des demandes émanant d'habitants du village concernant l'acquisition de certains biens communaux :

- -Logement 2 rue de Chalons
- -Logement « le presbytère »
- -Parcelle de terrain AC 321
- -Parcelle de terrain AB 526

Après délibération, le conseil municipal décide de la mise en vente de ces biens L'annonce de la vente a été faite réglementairement, par voie d'affichage aux panneaux habituels de la commune durant la période du 7 au 21 juin 2008, Maitre DELBECQUE notaire à Sermaize les Bains a estimé la valeur.

La mise en vente a été faite au prix de :

- -8400 € logement de la rue de Chalons
- -37500 € logement du presbytère
- -10 €/m² parcelle AC 321
- -2,5 €/m² parcelle AB 526

Se sont portés acquéreurs : M. Christian PAQUIN (logement rue de Chalons pour 12000 €) M. Maurice FARGETTE (logement du presbytère à 37500 €). M. William WARNOTTE (parcelle AC 321 à 10 € le m², la superficie exacte sera déterminée par un géomètre).M. Christophe BILLOT (parcelle AB 526 pour 312,50 €)

La Poste:



Modification du contrat établi entre la poste et la commune de Cheminon : Création d'une agence postale communale.

En début d'année 2008, La Poste avait demandé à la commune de Cheminon d'étudier le remplacement du bureau de poste actuel par une *agence postale communale* ou un relais chez un commerçant. Sans réponse de la part de la commune, La Poste se désengagerait complètement de Cheminon (fermeture du bureau de poste)

Au cours de la réunion du conseil municipal du 15 mai, après délibération le conseil a accepté, à l'unanimité, d'engager le processus de création d'une agence postale communale à Cheminon respectant les termes de la convention datée du 1^{ier} janvier 2008, relative à 1'organisation d'une agence postale communale, établie par « La Poste ». Cette convention couvre une durée de 9 ans reconductible une fois et prendra effet à compter du 1^{ier} juillet 2008.

Le bureau de poste sera tenu par un agent communal, nommé par le maire : Mme Monique BOUCHAUD

Les nouveaux horaires du bureau de poste sont de 9h 30 à 12h 30 , mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi.

Réouverture le mardi 19 août à 9h 30.

<u>Création de l'Association Communale de Chasse Agréée de CHEMINON (ACCA de CHEMINON)</u>. Journal officiel de République Française du 31 mai 2008.

« Déclaration à la sous-préfecture de Vitry le François. ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE CHEMINON. Objet : Assurer une bonne organisation technique de la chasse ; favoriser sur son territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique, l'éducation cynégétique de ses membres, la régulation des animaux nuisibles, le respect du plan de chasse et des plans de gestion ainsi que du schéma départemental de gestion cynégétique ; apporter la contribution des chasseurs à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage ; son activité s'exerce dans le respect des propriétés, des cultures et des récoltes ; elle est coordonnée par la fédération départementale ou inter départementale des chasseurs ; collaborer avec l'ensemble des partenaires du monde rural et, en particulier avec la commune de son territoire ; participer à la représentation et à la défense des intérêts des chasseurs.

Siège social: Mairie, 51250 Cheminon. Date de la déclaration le 14 mai 2008.

<u>Remerciements</u>: Le Président et les membres de l'ACCA de Cheminon remercient les propriétaires terriens qui ont permis la création de cette association.

RENTREE SCOLAIRE 2008/2009

La rentrée scolaire s'effectuera le mardi 02 septembre 2008. En raison d'un très grand nombre d'élèves en maternelle (39), nous accueillerons cette année, 2 classes de maternelle sous la responsabilité de :

 Mme Natacha COCHENER, directrice, avec 21 élèves de moyenne et grande section (enfants de 4 et 5 ans)

et

- Mme Hélène HENRY, avec 18 élèves de très petite et petite section (enfants de 2 et 3 ans)

Pour le primaire, une seule classe à Cheminon, avec 17 élèves de CP et CE1, avec Mme Aurore GUERARD, comme enseignante.

Les élèves de CE2 – CM1 et CM2 seront à TROIS FONTAINES, sous la responsabilité de Mme Sophie DEVOS.

Cette année aussi, la semaine de 4 jours est mise en place, comme la loi le demande. Il n'y aura plus classe le samedi matin. La semaine sera de 24 heures (6 h x 4 j), soit lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les élèves mais restera de 27 heures pour les enseignants qui en compensation auront des heures supplémentaires de formation, de réunion et des heures plus personnalisées avec certains élèves que l'on appelle M.A.P. (Modules d'Aide Personnalisée).

Ces 2 heures de MAP par semaine (soit 1 h / 2 jours par semaine), en plus de 6 heures quotidiennes seront consacrées au soutien des élèves en difficulté ou à la prévention des difficultés scolaires. Ces MAP se feront par petits groupes de 4 à 6 élèves, proposés par l'enseignante avec l'accord des parents.

La mise en place des MAP nécessitera des changements d'horaire, probablement 8 h 30 – 12 h et 14 h – 16 h 30, puis MAP de 16 h 40 à 17 h 40. Cette nouvelle mesure nécessitera aussi la création d'un poste de transporteur d'enfants pour les écoles de CHEMINON et TROIS FONTAINES pour un double ramassage à 17 h 40. A ce jour le projet n'est pas validé par l'Inspection Académique et cette organisation se mettra sans doute en place après la rentrée, donc les horaires restent inchangés : 9 h -12 h et 14 h – 17 h.

Les travaux de l'école :

Classe CP/CE1 (côté mairie)

- condamnation de la porte d'accès à la mairie création d'une issue de secours avec rampe d'accès et garde-corps, élargissement de la porte existante à 90 cm et ouverture sur l'extérieur selon les normes.
- abaissement du plafond
- réfection complète de l'électricité (remplacement des luminaires et ajout d'un éclairage tableau)
- remplacement des tables et des chaises pour les élèves et du bureau pour l'enseignante

Classes maternelles et annexes

- remise en peinture des couloirs, des sanitaires et de la salle de motricité
- mise aux normes des blocs de sécurité et issues de secours
- travaux d'électricité (remplacement de l'éclairage du couloir d'entrée, pose de prises de courant sécurisées, révision des installations électriques...)
- pose d'un mitigeur pour les sanitaires des enfants
- remplacement du rideau entre les deux classes par une cloison avec une porte d'accès
- pose de protèges radiateurs dans les 2 classes de maternelle
- dépose des radiateurs au sol dans la salle de motricité et pose de radiants au plafond
- changement des fenêtres et pose de rideaux (côté cour), travaux prévus aux vacances de la Toussaint.

Achat de mobilier (tour et bac à livres, meubles à étagères, chevalet et meuble à peinture), d'un meuble de rangement pour la salle de motricité, d'un photocopieur, d'un ordinateur portable pour travail de la directrice, d'un combiné four et plaques électriques (gazinière interdite dans la tisanerie).

Le coût de ces travaux et des travaux connexes (réfection des murs extérieurs de la cour, des gouttières...) ainsi que l'achat mobilier et matériel s'élève de 70 000 €. La commune a pu bénéficier d'une subvention du Conseil Général et d'une, du Conseil Régional.

Les résultats scolaires de l'année 2007/2008.

Brevet des collèges : Johnathan AUBRY Audrey CHESNAIS Guillaume PEROT Mathieu REUTER

CAP: Julien REUTER

Baccalauréat : Sébastien GERARD Clément PEROT Florent REUTER.

Entrées en 6^{ième}:
Soizic CHESNAIS
Léna GOURNET
Laurine HARLE
Yohann JACQUOT
Cédric MAJKOWSKI
Cuillaume PAROT
Léa PETITPRETRE
Lauranne VANHAECKE.

A cette occasion la Commune remettra un dictionnaire à ces jeunes Cheminoniers pour marquer leur entrée au collège.

Qu'est-ce que la journée d'appel de préparation à la Défense (J.A.P.D.) ?

Avec l'enseignement de la Défense et le Recensement, la JAPD est une des trois étapes du parcours de citoyenneté qui remplacent le service national depuis la professionnalisation des armées en 1997.

La 1ière étape :L'enseignement de Défense.

Les principes et l'organisation de Défense Nationale et de la Défense Européenne font l'objet d'un enseignement obligatoire dans le cadre des programmes des établissements d'enseignement du second degré et du premier cycle (3 ième au collège et 1 ière au lycée).

Cet enseignement a pour objet de renforcer le lien Armée-Nation en sensibilisant la

jeunesse à son devoir de défense.

La 2ième étape : Le Recensement.

Depuis janvier 1999, tous les français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ième} anniversaire.

La 3^{tème} étape : La J.A.P.D.

La JAPD est la 3^{ième} démarche obligatoire du parcours de citoyenneté.

>>> Ouand?: Avant 18 ans, à la condition d'avoir effectué la démarche du recensement à 16 ans.

>>> Par qui ?: Par tous les français, garçons et filles.

>>>Comment ?: En recevant un préavis d'appel pour choisir une date, puis un ordre de convocation de la part d'un organisme du Service National.

Cette J.A.P.D. est une sorte de substitut au Service National, destinée à assurer un certain nombre des rôles qui lui étaient alors dévolus : Citoyenneté, devoir de mémoire, sensibilisation de la jeunesse aux questions de la défense, statistiques sur les « appelés », renforcement du « lien armée-nation » etc. .

<u>Important</u>: En fin de journée, chaque jeune, se voit remettre un certificat de participation, indispensable pour s'inscrire à tout examen soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire ...).

Réunion du Conseil Municipal. du 28 juillet 2008 :

La Poste: (cf. article ci-dessus)

Création d'un poste d'adjoint technique à l'école maternelle :

L'ouverture d'une deuxième classe maternelle à CHEMINON nécessite la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe pour seconder l'Agent Territorial Spécialiste des Ecoles Maternelles (ATSEM) de l'école de Cheminon.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par contrat à durée déterminée (CDD) de un (1) an renouvelable. Son salaire sera assuré par les communes de Cheminon et de Trois Fontaines.

Le maire de Cheminon est chargé du recrutement de cet agent et est habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Financement du Centre Communal d'Action Social (CCAS):

Après délibération le C.M. accepte les propositions du maire de financer le CCAS à partir des sommes liées aux concessions des deux cimetières ainsi que 20% des revenus des menus produits forestiers

Modification de la composition du CCAS:

Après l'intégration de Mme Françoise PEROT dans la liste des membres du CCAS, la composition en est la suivante :

- -M. Michel JOURNET, Maire, membre de droit.
- -Mme Françoise PEROT, 3^{ième} adjoint. -Mme Marie-France BOYER, 4^{ième} adjoint.
- -Mme Anne-Marie CHAMOURIN conseillère municipale
- -M. Mickaël CADECK, conseiller municipal.
- -M. Michel MELIN, représentant des retraités.
- -M. Gérard THIOLIERE
- M. Mickaël THIERRY

Attribution par vente:

- -Parcelle AC 321
- -Parcelle AB 526
- -Immeuble cadastré AC 257 (rue de Chalons)
- Immeuble cadastré AC 249 et AC 516 (Le Presbytère)

(Voir article: Vente de biens communaux)

Location des moyens de transport de la commune :

Le maire fait savoir au C.M. que la décharge de gravats jusqu'à présent tolérée aux abords de la déchèterie de Pargny sur Saulx est désormais interdite. D'autre part, la déchèterie n'accepte que des quantités limitées de gravats (1 m³ par jour et par habitant)

Il est rappelé qu'il ne faut pas confondre gravats et encombrants pour lesquels un ramassage annuel ou biannuel est à l'étude au niveau de la Communauté de Communes (CCSB). Les gravats restent donc le problème de leurs propriétaires, ainsi que leur transport et le lieu de leur décharge. Les propriétaires de gravats doivent s'adresser à des organismes spécialisés pour leurs besoins ponctuels et particuliers.

A ce sujet, Monsieur le Maire rappelle que toute décharge sauvage peut entrainer une amende de 1500 € ainsi que la confiscation du véhicule du contrevenant.

Considérant les faits énumérés, il n'y a donc aucune raison de mettre en location les moyens particuliers de transports communaux. Seuls seront pris en charge par la commune, gratuitement, les transports et débarras des matériaux pouvant être réutilisés sur les chemins communaux (castille, pierre, ...)

Vu les coûts importants d'entretien des véhicules communaux, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de ne plus louer les véhicules et moyens de transport communaux aux particuliers.

Limitation de vitesse dans le village :

La circulation est actuellement limitée à 40km/h dans Cheminon. Le C.M. décide à l'unanimité de supprimer l'arrêté n° 43/81, fixant la limitation de vitesse à 40 km/h et de prendre un nouvel arrêté fixant cette limitation de vitesse à 50 km/h.

(Remarque au sujet de la limitation de vitesse dans le village :

« Si la vitesse autorisée est passée de 40 à 50 km/h, cela ne signifie pas que ceux, encore trop nombreux et bien souvent père de famille, qui circulent habituellement à 80 km/h dans le village pourront désormais rouler à 90 km/h!)

Circulation dans le lotissement « Les THIBERTS »

La limitation de tonnage passe de 10 tonnes à 12 tonnes, sauf pour les véhicules agricoles qui restent autorisés à circuler sans limitation de poids dans le périmètre des « THIBERTS »

Palmarès des villages fleuris du canton de THIEBLEMONT-FAREMONT:

-2ième Catégorie : Commune de 301 à 1000 habitants.

-1 ier CHEMINON

-2ième VAUCLERC

-3ième THIEBLEMONT-FAREMONT

-Catégorie « Particuliers »

-1^{ière} catégorie: maison avec grand jardin, superficie supérieure à 500m² >1^{ièr} CHEMINON: M. PARTY Jim 27 rue Connesson.

-2^{ième} catégorie: maison avec petit jardin, superficie inférieure à 500m² >4^{ième} CHEMINON, M. COLAS Michel 11 rue Richelet.

-3^{ième} catégorie : maison avec balcon, fenêtre ou décor sur la voie publique. >Grand prix d'honneur : Cheminon, M. Georges COCHON, rue Basse.

> 2ième Cheminon : Mme PEROT Renée 21 rue Basse

Le maire, ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal adressent leurs félicitations à toutes les personnes, nominées ou non, qui par leurs efforts ont contribué à l'embellissement du village.

Affaires divers:

De nombreux habitants du village se plaignent de la très mauvaise qualité des liaisons téléphoniques et internet. Le maire a adressé un courrier au directeur régional de France Télécom qui a pris en compte nos doléances et a diligenté une enquête sur la qualité des services au niveau de notre commune. Nous devons, normalement, être tenus informés des résultats de cette enquête.

Bibliothèque municipale :

Ouvertures du mois de septembre. Samedi 6 et 27 de 14h00 à 15h00 ; En octobre reprise des jours et horaires habituels.

Ramassage de textiles :

Le LIONS CLUB de Vitry le François organise son 25^{ième} Ramassage de Textiles (draps, serviettes, nappes etc. ...) et chaussures (liées par paires) et radiographie médicale (à part des textiles). Cette collecte se déroulera le dimanche 28 septembre 2008. Vous pourrez déposer vos sacs en mairie, au heures d'ouverture, du lundi 22 au samedi 27 septembre à midi.

Les réponses aux questions que vous vous posez sur notre choix d'une Agence Postale Communale à CHEMINON.

L'Agence Postale Communale :

Le personnel dépend désormais directement de la Mairie. Une convention est établie pour 9 ans renouvelable entre ''La Poste'' et la commune de Cheminon. A moins d'une disparition de ''La Poste'', Cheminon est donc assuré des services d'une agence postale durant les 9 années à venir, sauf dénonciation (toujours possible d'une ou des deux parties).

Le relais Poste (chez un commercant):

La durée de la convention entre un commerçant et ''La Poste'' est de 3 ans renouvelable Le fonctionnement du relais poste dépend aussi de l'existence du commerce. En cas de fermeture du commerce (et Cheminon n'en a qu'un seul, à mi-temps), nous devrons alors rechercher avec ''La Poste'' la possibilité de créer une Agence Postale Communale pour essayer de rétablir ce qui existe aujourd'hui.

Il nous a donc semblé plus judicieux de nous éviter des complications qui auraient pour conséquences un surcoût financier par la réhabilitation d'un local, entre autres, un risque de voir disparaître le service postal et, à coup sûr, des désagréments importants pour tous les Cheminoniers.

D'autre part, les services rendus par les deux systèmes ne sont pas vraiment identiques. Le tableau suivant résume les deux options.

Enfin, en ce qui concerne le choix fait par Monsieur le Maire sur la personne retenue pour tenir l'Agence Postale Communale, il lui a semblé qu'à qualifications égales, embaucher une Cheminonière pour tenir un poste d'agent communal à Cheminon, relevait du bon sens. Conformément aux obligations de 'La Poste', cette personne aura tous les agréments (discrétion, assermentation, etc...) au même titre que le personnel qui a pu occuper ce poste jusqu'à présent.

SERVICES RENDUS	AGENCE POSTALE COMMUNALE	RELAIS POSTE	
Services Postaux			
Tout affranchissement manuel (colis et ordinaires)	Oui	Non	
Vente de timbres à usage courant	Oui	Oui	
Vente d'enveloppes et prêt à poster	Oui	Oui Oui	
Vente d'enveloppes Chronopass	Oui	Non	
Fourniture d'autres produits Courrier/Colis	Oui	Oui	
Dépôt des objets y compris recommandés	Oui	Oui	
Retrait des lettres et colis en instance hors poste restante, valeur déclarée et Chronopost	Oul Section of Manager (NURREN of MARK) OF MARKET OF MAR	Oui	
Dépôt des procurations courrier	Oui	Non	
Service de proximité, contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt à Poster de réexpédition	Oui	Non	

Services financiers	in any years sent sure and emiliant	o sees a seleptification is		
Retrait d'espèces sur compte courant postal du titulaire	Dans la limite de 300€ par période de 7 jours	Dans la limite de 150 € par période de 7 jours		
Retrait d'espèces sur Postépargne du titulaire	Dans la limite de 300 € par période de 7 jours	Dans la limite de 150 € par période de 7 jours		
Paiement d'un mandat cash	Dans la limite de 300 € par opération	the state of the s		
Transmission au bureau centre pour traitement direct : - des demandes de service liées au CCP	Oui - unayermanay an s	Non		
- des demandes d'émission de mandat cash dans la limite de 300 €	Dans la limite de 300 €	Non		
 des procurations liées au service financier 	Oui	Non		
- des versements d'espèces sur son propre CCP	Dans la limite de 300 € par période de 7 jours	Non		
- Des versements d'espèces sur un Postépargne ou Livret d'Epargne	Dans la limite de 300 € par période de 7 jours	Non		

Informations:

Sonnerie des cloches de l'église :

Pour des raisons personnelles, M. Gérard THIOLIERE a décidé de ne plus assurer le service de sonnerie des cloches de l'église Saint Nicolas de CHEMINON.

Cette fonction sera tenue, à compter de ce jour, par M. Pierre PARISOT, 16 rue Bénard à CHEMINON (téléphone 03 26 73 17 22)

En cas d'absence ou d'impossibilité de contacter M. Pierre PARISOT, s'adresser à la mairie de CHEMINON.

Nos peines et nos joies.

Décès :

Le 20 juin Mme Arlette BARRILLIOT née LOUIS, 81 ans. Le 6 août Mme Michèle LATAIX née GERARD, 49 ans

Mariage

Jean Charles MÜLEM et Mlle Delphine DELACROIX le 6 septembre 2008.

Arrivées :

Mlle DE AZEVEDO Marie Adeline et M. PEPIN Frédéric 28 rue Haute. Mlle Suwanat NEMARD et M. Patrick GUERIN 68 rue Haute. Mlle Karine GULDNER et M. Grégory GEISKOPF 34 rue Bénard.